



Ouagadougou, le 30 OCT 2020

N° 2020-1364 /MINEFID/SG/DGD/DREP

RKJK

AVIS AUX COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES

Il est porté à la connaissance des Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) que la date du 1^{er} novembre 2020 fixée par l'avis aux Commissionnaires en Douane Agréés n°2020-1110/MINEFID/SG/DGD du 07 septembre 2020 pour le respect des dispositions prévues par les articles 5, alinéa 3 et 13 alinéa 3 de l'arrêté conjoint n°2009-468/MEF/MCPEA du 14 décembre 2009 est reportée au 1^{er} février 2021, délai de rigueur.

Ce report ne concerne pas les nouveaux titulaires d'agrément de commissionnaire en douane qui doivent **faire la preuve du cautionnement à titre de garantie générale et du crédit d'enlèvement avant leur activation dans le SYDONIA.**

Le Directeur Général des Douanes



Elie KALKOUMDO

Chevalier de l'Ordre National